



Saisie directe sur pension suite a une decision juridique etrange

Par **jjj**, le **06/07/2009** à **10:50**

Bonjour,

je suis marie au mois de mai 2006 a HO CHI MINH au VIETNAM avec une vietnamienne

le 11-12-2007 j'ai quitte le vietnam a titre definitif suite a une mesentente avec mon epouse -
cette derniere vient d'entamer une procedure de divorce -
si j'ecris actuellement pour leur faire part que je ne veux pas divorcer la procedure va t-elle
s'arreter ?

je n'ai pas d'enfant avec cette personne ni de bien commun -

si je suis condamne a verser une somme d'argent a cette personne peut il y avoir une saisie
directe sur ma pension avec l'accord de la justice francaise ?

je ne vis pas en france mais a l'etranger

je vous remercie